

## **MEILLEURE COPIE**

### Concours externe

## **GARDIEN-NE-BRIGADIER-E DE POLICE MUNICIPALE**

### Session 2020

## **RÉDACTION D'UN RAPPORT**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département d'Ydépartement  
Mairie de SÉCURIVILLE  
Police municipale  
Adresse : x  
Téléphone n° : x

## **RAPPORT**

Rapport n° 2021/x

Objet : vol à l'étalage  
Infraction prévue et réprimée par les articles 311-1 et 311-3 du Code Pénal

L'an deux mille vingt et un, le cinq du mois de janvier,

Nous, gardien-brigadier de police municipale Alpha BRAVO, matricule 107, assisté des gardien-brigadiers charlie DELTA et Écho FOXTROT, agents de police judiciaire adjoints, agréés et assermentés, en résidence administrative à la police municipale de SÉCURIVILLE,

Vu les articles L-511-1 à L-515-1 du code de la sécurité intérieure,  
Vu les articles 21 alinéa 2, 21-2 et D15 du code de procédure pénale,

Agissant revêtus de notre tenue règlementaire et conformément aux ordres reçus, rapportons les faits suivants.

Ce jour, à dix heures, effectuant une patrouille de surveillance motorisée rue Juliette Hotel, notre attention est attirée par un homme âgé d'une vingtaine d'années, vêtu d'un large manteau kaki quittant à vive allure le magasin de proximité Magprox et se dirigeant vers l'hôtel de ville.

À l'aide de notre radio embarquée, nous informons l'opérateur radio des faits.

À ce moment, nous sommes interpellés verbalement et gestuellement par un homme se présentant comme le vigile du magasin Magprox. Le requérant nous indique qu'un homme d'environ vingt ans et vêtu d'un large manteau kaki a dérobé des marchandises pour une

valeur de plusieurs centaines d'euros. L'homme ajoute que le magasin désire déposer plainte.

À dix heures et deux minutes, nous demandons au vigile de retourner dans le magasin Magprox et partons à la suite de l'homme en fuite.

Parallèlement, nous informons le poste de commandement de l'évolution de la situation et demandons l'envoi de renforts.

À dix heures et trois minutes, l'opérateur radio nous indique qu'aucun effectif n'est actuellement disponible.

À dix heures et cinq minutes, arrivés à la place de l'hôtel de ville, nous remarquons le mis en cause assis sur les marches de l'hôtel de ville. Conformément à l'article L-241-2 alinéa 2 du code de la sécurité intérieure, nous activons nos caméras piétons.

À dix heures et sept minutes, nous stationnons notre véhicule de service sur un emplacement régulier et nous allons à la rencontre du mis en cause.

À notre vue, l'auteur des faits prend la fuite. Nous l'interceptons immédiatement et nous le maîtrisons en utilisant la force strictement nécessaire.

À dix heures et huit minutes, nous menottons l'individu conformément à l'article 803 du code de procédure pénale.

Nous réalisons une palpation de sécurité qui s'avère négative et nous soustrayons l'auteur des faits de la vue du public.

Nous informons l'individu des faits qui lui sont reprochés et que le vol est puni de trois ans d'emprisonnement de de 45 000 euros d'amende.

Le mis en cause avoue être l'auteur du vol et nous donne les marchandises dérobées que nous prenons en compte.

À dix heures et dix minutes nous informons le poste de commandement et demandons la marche à suivre.

Conformément aux ordres reçus par l'officier de police judiciaire territorialement compétent, nous transportons l'auteur des faits au commissariat de la Police Nationale.

À dix heures et quinze minutes, nous remettons le contrevenant à l'officier de police judiciaire territorialement compétent ainsi que les marchandises dérobées. Nous lui indiquons également que le magasin de proximité Magprox désire déposer plainte pour vol et que nos caméras piétons étaient actives.

À dix heures et vingt minutes, nous quittons les lieux et effectuons un retour au poste pour rédiger le présent rapport.

Renseignements complémentaires communiqués par la police nationale :

Identité de l'auteur du vol :  
Monsieur Tango UNIFORME  
né le 12 décembre 1998 à Zville  
Demeurant au 135, place des fleurs à Zville

Identité du témoin :  
Monsieur Victor WHISKY  
né le 14 septembre 1979 à Xville  
Vigile chez Magprox  
Demeurant au 150, rue des vents à SÉCURIVILLE

Gardien-brigadier  
Charlie DELTA  
Signature

Gardien-brigadier  
Écho FOXTROT  
Signature

Gardien-brigadier  
de la police municipale  
Alpha BRAVO  
Signature

Destinataires : - Monsieur le procureur de la République  
sous couvert du Capitaine Oscar PAPA  
du Commissariat de SÉCURIVILLE  
- Monsieur le Maire de SÉCURIVILLE  
- Archives de la Police Municipale.